L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres, 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 AOUT 1887. 60me Année

[illegible] & Dumont. Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS 31 AOUT 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour ses petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons jeudi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1886-87 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

L'ascendant du parti démocrate aux Etats-Unis.

Il s'opère, depuis un an ou deux, dans l'opinion publique, une révolution intéressante qui peut avoir, sur l'avenir du pays, la plus bienfaisante influence. Il est inutile de rappeler la longue domination du parti républicain; elle a duré un quart de siècle, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que, malgré les désordres et les malversations qui avaient déshonoré son règne, les démocrates ont pu lui arracher des mains les rênes du gouvernement.

On a longtemps pensé, on a répété, sur tous les tons, que ce long règne était dû principalement à l'opiniâtreté avec laquelle le radicalisme s'était cramponné au pouvoir. Il y a une forte dose de vérité dans cette appréciation, au point de vue politique, des vingt-cinq dernières années de l'Union; la part de l'erreur n'est pas moindre. Nous oublions trop que nous sortions d'une guerre civile dont le but final, si nous avions remporté la victoire, était la division de la grande République américaine. Vaincus, nous avons fait, loyalement notre soumission; nous sommes rentrés dans l'Union, de cœur et d'âme, sans regret, sans arrière-pensée, avec une sincérité, un abandon qui [illegible] les étrangers [illegible] le Nord pouvait, à la rigueur, se croire le droit de douter. Ces étonnements, ces méfiances étaient, pourtant, mal fondés, et en voici la raison:

Personne n'ignore l'indomptable ténacité de l'esprit sécessionniste, tel qu'il s'est manifesté, partout ailleurs, depuis près de deux siècles, dans la Pologne, dans la Vénétie, dans l'Irlande, et, depuis bientôt dix-sept ans, dans l'Alsace-Lorraine. Cette ténacité ne pouvait entrer ni dans nos sentiments, ni dans nos allures; elle était incompatible avec nos antécédents, complètement opposés à ceux des races et des provinces dont nous venons de parler. L'opiniâtreté dans la résistance, chez elles, vient de ce qu'on les a arrachées à leurs traditions; leurs luttes constantes contre le vainqueur ne sont qu'une série d'efforts instinctifs, impérieux, pour rentrer dans la tradition, pour renouer des liens violemment brisés. Rien de pareil, chez nous: en nous séparant, par suite de [illegible] que des politiciens plus patriotes [illegible] avisés eussent dû régler, nous [illegible] avec nos origines, avec nos attaches; notre rentrée [illegible] n'était qu'un retour à nos traditions, à notre nationalité; elle n'en devenait que plus franche, plus empressée [illegible]. C'est ce que le Nord [illegible] tout d'abord, et les politiciens [illegible] peu scrupuleux [illegible] également leurs pareils, à [illegible] époques, dans tous les pays sous tous les régimes, ont exploité cette erreur, tant qu'ils l'ont pu; ils l'ont prolongée le plus longtemps possible.

De leur côté, les ex-Etats confédérés, en arborant, tous, sans exception, le drapeau démocrate, en se constituant en "Sud solide", ont contribué à maintenir l'erreur. Ils avaient beau user d'un droit incontestable et donner mille preuves d'un retour sincère, le Nord n'en voyait pas moins, une fois de plus, la République divisée en deux; seulement, [illegible] ne se rencontrait plus sur les champs de bataille, mais aux "polls"; les bulletins [illegible] avaient remplacé la mitraille—voilà tout. Qu'on juge de l'effet produit, sur des esprits ainsi prévenus, par les déclamations des Sherman, des Blaine et de toute la bande radicale!

Le malentendu eût pu subsister indéfiniment, sans le système de corruption et de désordres administratifs impudemment, persévéramment suivi par les détenteurs du pouvoir—système qui a fini par exaspérer la majorité des populations et les a, en quelque sorte, forcées à se jeter dans les bras des démocrates. Ce n'a pas été sans inquiétude qu'elles ont fait cette volte-face, car elles livraient, en partie, le pouvoir aux représentants du Sud, et elles n'étaient pas très rassurées sur l'usage que ces derniers feraient de leur nouvelle influence.

En vérité, le Sud et le parti démocrate doivent presque de la reconnaissance à leurs adversaires d'avoir commis tant de méfaits: c'est ce qui leur a permis de se montrer tels qu'ils sont, de faire la démonstration éclatante de l'honnêteté de leurs intentions, de leur patriotisme, surtout de leur attachement à l'Union, de leur inébranlable fidélité aux institutions du pays.

La preuve est claire, aujourd'hui; l'élection, l'administration de M. Cleveland ont dissipé toutes les préventions, imposé silence à tous les mensonges, inspiré une confiance entière dans les desseins de la démocratie et dans la loyauté du Sud. A ce point de vue seul, il y a, au moins, égalité dans l'estime du pays pour les deux partis opposés, et, si l'on avait, à cette heure, l'idée de demander à un plébiscite de résoudre la question, nous ne serions pas étonnés de voir les nôtres remporter la palme de l'unionisme sur leurs adversaires.

Mais ce n'est point là le résultat le plus important de la révolution qui a eu lieu. Maintenant que les institutions politiques sont considérées comme hors de danger, que les intérêts sociaux sont rassurés, que la confiance est rétablie partout, c'est sur un autre terrain que va recommencer la lutte. Il n'y a plus à résoudre qu'un problème de morale politique et de réforme administrative. Sous ce rapport, le prétendu républicanisme est jugé. Il a commis trop de fautes, trop de désordres, pendant et depuis la guerre, pour que le corps électoral conserve encore quelques illusions sur son compte. Passe encore, s'il ne s'était rendu coupable que de méfaits qu'enfante, d'ordinaire, l'enivrement de la victoire, mais il a gouverné, pendant quinze ans, en pleine paix; pendant quinze ans, il a pu s'amender et mettre un peu d'ordre dans le désordre créé par lui; il n'en a rien fait. Il est tombé du pouvoir comme il y était monté, aussi corrompu, aussi [illegible], le dernier que le premier jour. Cela est si vrai, que la révolution politique de 1884, au profit du parti démocrate, n'a été sentie qu'au point de la réforme morale administrative.

Voilà le véritable terrain où est placé l'Union. Il ne s'agit plus de demander à un candidat la couleur de sa cocarde et la raison de son origine, mais bien ses qualités intellectuelles, sa valeur morale, ses capacités administratives.

Est-ce l'attitude du parti démocrate, si les choses, dépendant de rien tirer de ses adversaires, se sont adressé à lui pour obtenir les réformes indispensables, ces réformes qu'ils rêvent [illegible] éternel honneur d'avoir [illegible] comme l'instrument de cette révolution. Le républicanisme n'a qu'à se prendre à lui-même de sa mésaventure.

"Le [illegible] aujourd'hui, la démocratie [illegible] du terrain dans l'opinion [illegible] où ses ennemis l'emportent sans conteste, depuis [illegible] années—dans les grandes [illegible] New York, de Boston, de Philadelphie, de Chicago, de Cincinnati. Consolant spectacle que nous [illegible] la Pennsylvanie, l'Ohio, New-York, le Massachusetts et les [illegible] Etats de la Nouvelle-Angleterre, [illegible] que les antagonismes [illegible] s'effacent, que les haines de [illegible] n'ont plus de raison d'être, et qu'il est, maintenant, au citoyen d'être bon, capable, fidèle dans l'accomplissement de ses devoirs—fût-il démocrate [illegible]—pour être bien vu, pour être accepté, par ceux qui l'avaient jadis honni, uniquement parce qu'il était l'un ou l'autre de ces deux stigmates, que l'on considérait comme indélébiles.

La démocratie, revêtue de la confiance publique, a une bien belle tâche à remplir. Nous l'en croyons digne, nous l'en croyons capable. Mort au politicianisme, c'est son cri de guerre. Que ce soit là le principe de tous ses actes, le but de tous ses efforts. Avec M. Cleveland pour guide, elle viendra facilement à bout de l'ennemi commun. C'est un mal bien invétéré; nous avons vu nombre de patriotes aussi persévérants que courageux, désespérer de la guérir jamais. Nous commençons à croire que l'Union réussira à s'en délivrer, ou, tout au moins, à en arrêter les progrès, en attendant qu'elle la fasse disparaître.

LA MÈRE MICHEL.

Nous commençons aujourd'hui un feuilleton d'un saisissant intérêt. La MÈRE MICHEL est un de ces romans que se disputent les journaux parisiens et qui grossissent rapidement la liste de leurs abonnés. Nous en recommandons la lecture aux nôtres.

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 27 août:

Nous sommes, depuis quelques temps, dans une période de chaleurs excessives et d'orages journaliers.

Nous n'avons à enregistrer aucun accident, dû à cette température tropicale, mais chacun souffre et se prend presque à envier les climats arctiques.

Malgré tout cela, ou, plutôt, à cause de la, la canne, le maïs et le reste poussent et font la joie du fermier. La récolte du riz se poursuit et nous promet un résultat satisfaisant. Personne ne s'en plaindra.

Dans nos environs, quelques fermiers sont sur le point de se livrer à la décortication de leur récolte de Jute, pour la première fois.

Sitôt que nous connaîtrons le résultat de leurs essais, nous nous ferons un plaisir et un devoir de le porter à la connaissance de nos lecteurs.

—Une demande a été faite, à Washington, pour l'établissement d'un bureau de [illegible] à Canal Harang. Le besoin s'en fait vivement sentir et l'on doit savoir gré à celui qui veut prendre à sa charge les ennuis et la responsabilité d'une P. O. dans ces parages.

—Plusieurs contrats ont été signés par les ingénieurs de l'Etat, pour la réparation des levées. MM. Simon Abraham & frère ont l'entreprise des levées Pittmann et Lyall; M. Well Hébert, celle de la crevasse V. Knobloch. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'adjudication pour la levée Blake, située dans le voisinage immédiat de Thibodaux et dont l'état est un danger permanent pour une partie très importante de notre paroisse et de notre ville. Puisque des réparations sont jugées nécessaires, il est temps qu'elles soient commencées.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 27 août:

Le battage du riz se fait activement, dans toute notre paroisse. Ce n'est pas l'ouvrage qui manque aux travailleurs, et les gages sont très raisonnables.

Le *Réveil*, St. Martinville, paroisse St. Martin, du 27 août:

Les chenilles à coton ne font pas de grands dégats dans la paroisse St-Martin. Les alarmistes en ont été quittes pour une grande peur. Le coton est trop avancé pour que les rongeurs de plantes puissent dévaster la récolte.

D'ici à quelques jours, les acheteurs et les spéculateurs de coton pulluleront dans notre localité.

Les habitants, depuis ces derniers jours, s'occupent beaucoup de la cueillette.

Le *Signal*, Rayne, paroisse Acadie, du 27 août:

M. N. H. Crouch nous a envoyé plusieurs épis de maïs; il nous rapporte que la récolte est très bonne.

—Les travaux de construction du moulin à riz marchent rapidement. Les fondations en briques sont achevées. On construira les murs en bois, cette semaine. Ce sera sûrement la plus vaste bâtisse de notre localité. L'entrepôt a 60 pieds de long et 40 de large; le moulin proprement dit, 60 sur 30. La construction est à trois étages. La machine à vapeur doit être placée en arrière du moulin, et un superbe ascenseur, dominant le tout, donnera un aspect grandiose à tout l'édifice, qui fera honneur à la ville de Rayne.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 27 août:

Le juge Bossier annonce, dans notre numéro de ce jour, qu'il se porte candidat au Congrès.

—Le Dr E. R. Randolph est toujours extrêmement malade. Si les vœux de toute la communauté étaient exaucés, il serait bientôt en parfaite santé.

—Le Dr R. Carl, de Bayou Lacombe, nous écrit ce qui suit:

"Je crois que j'ai obtenu les melons d'eau les plus énormes, les plus pesants et les plus précoces de la paroisse. Ils ont été semés le 9 mai, et c'est le 14 juillet que j'ai coupé le premier qui fût mûr. Le plus gros pesait 46 livres et les autres, de 30 à 40 livres en moyenne. Je voudrais bien savoir qui, dans la paroisse pourrait me battre. J'ai récolté aussi plus de 600 melons."

On a coupé et mangé le premier, le 5 mai; il avait été semé, vers la fin de janvier—le 24, s'il m'en souvient bien."

—Décédé, lundi, 22 août 1887, à 2 heures de l'après-midi, Mlle Mary Kellar, native de Covington, à l'âge de 40 ans et 5 mois. Depuis longues années, Mlle Kellar dirigeait l'école de Covington; elle était aimée de tout le monde. Comme institutrice, elle était extrêmement habile. Quoique maintenant une rigoureuse discipline, elle était pleine de douceur et d'affabilité; elle savait se faire aimer et respecter de ses nombreuses élèves. Sa mort sera pleurée par elles, car toutes portaient dans leur cœur "Miss Mary." Elle savait bien manier la plume et avant sa maladie, elle collaborait souvent au *Farmer*. Ses funérailles ont eu lieu, dans l'après-midi de mardi, au milieu d'une foule énorme.

Qu'elle repose en paix.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 27 août:

Nous avons dit, la semaine dernière, que l'allocation pour la réouverture et les réparations du chemin public, le long du bayou Black, de l'habitation Magnolia à Tigerville, c'est à dire une distance de 10 milles, était exorbitante. Le travail ne vaut pas $500; il consiste à enlever quelques troncs d'arbres, à niveler la terre qui y a été jetée par le bateau dragueur, de façon à rendre le passage facile aux voitures. On peut faire cette besogne à peu de frais, en la confiant à un homme du métier. Pourquoi n'a-t-on pas adjugé l'entreprise par contrat, à celui qui demandait le plus bas prix? La loi n'est-elle pas formelle à cet égard?

—Nous publions la liste des assessments de notre paroisse. Nous croyons devoir faire quelques remarques à ce sujet. En 1879, l'assessement était de $1,933,200; en 1886, il était tombé à $1,788,027; en 1887, à $1,654,065.—Diminution, depuis 1879 jusqu'en 1886, de $279,135; et, depuis l'an dernier, de $133,962.

M. Raby, notre assesseur, croit devoir faire cette diminution, à cause de la dépréciation des habitations sucrières, conséquence de la baisse des prix du sucre.

Nous demandons pourquoi il en est ainsi, à Terrebonne, plutôt que dans les autres paroisses de l'Etat, dans Lafourche, Assomption, Ascension, Iberville, East et West Baton Rouge. En fait, il n'y a que St. Jean Baptiste où la valeur des assessments ait baissé depuis 1879.

Houma ne devrait pas voir déprécier ainsi ses propriétés; nous croyons au contraire, qu'il faudrait trouver une augmentation de plusieurs milliers de dollars dans l'assessement, attendu qu'on a fait de grandes améliorations dans les propriétés, résidences ou magasins. Le bas prix du sucre fait autant d'effet dans Lafourche et dans Ste Marie qu'à Terrebonne. Pourquoi une baisse ici, tandis qu'elle n'existe pas ailleurs?

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 27 août:

La levée Young, qui traverse le marais de Gross Isle, est en réparation, sous la surveillance de M. James Huff; on la relève, de façon qu'elle reste constamment au-dessus des hautes eaux. En tout temps, on pourra s'y aventurer, sans inquiétude. Il faudra plusieurs semaines pour que les travaux soient complètement achevés et qu'on puisse circuler [illegible].

—Le moulin à coton de M. P. O'Bryan, à Perry Bridge, sera prêt à marcher dans plusieurs semaines. M. O'Bryan mérite les remerciements de tous. Son travail est un véritable bienfait pour la communauté.

L'*Etoile*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 27 août:

Les habitants des environs de Lockport ont tous commencé à couper le riz; la récolte promet beaucoup. Le temps est favorable aux riziers, mais nullement aux sucriers, qui se plaignent de la sécheresse. Les cannes sont magnifiques, mais elles commencent à souffrir; une bonne pluie leur ferait grand bien.

LE BANQUET A L'HOTEL SIMON, ABITA SPRINGS, LNE.—Un ami arrivé, hier, des Sources d'Abita, nous a donné quelques détails de plus sur le grand banquet d'ouverture de l'hôtel de M. J. B. Simon.

—Menu—

Soupe à la tortue, soupe au vermicelle, consommé.

Entrée—Poulets sautés aux champignons, veau brésé, rotis de veau.

Légumes—Asperges, pommes de terre à la Royale, petits pois à l'anglaise.

Vins—Bordeaux, St-Julien, Haut Sauterne, champagne Mum.

Fromages—Gruyère, Munster, Roquefort.

—Personnes présentes—

MM. J. R. Hoemer; Wm Cook, shérif; Aucoin l'assesseur; Wm Kennedy, juge et recorder; Chas Heintz, maître de poste de Covington; Maxime Cousin, John Poitevent; Ernest Domergue, le restaurateur artiste de Covington; Wm Doyle, [illegible]; B. Terrebonne, sous-greffier de cour; B. Terrebonne, de la Nlle-Orléans; Vagnier, "conductor" de train du chemin de fer d'Abita; Wm Bossier, Henri Bossier, Simon Pujol, Emile Frederick; Jules Herbelin; Paul Gusman, arpenteur de la compagnie du chemin de fer.

L'hôtel est prêt à recevoir les touristes et les chasseurs.

Purifiez le sang avec la Salsepareille d'Ayer, et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

Le huitième congrès ouvrier à Paris.

Le huitième congrès ouvrier, réuni à Paris, a terminé ses travaux. Les délégués ont adopté des conclusions dont voici les principales:

"1. Le Parti ouvrier ne se départira pas de sa tactique et, jusqu'au jour du triomphe définitif de l'égalité économique et politique, il devra mener, sans compromission ni faiblesse, la lutte de classe contre toutes les fractions de la bourgeoisie.

"2. Il devra, par une série de mises en demeure, forcer les pouvoirs publics à instituer, dans la sphère de leur action municipale, départementale et nationale, les services publics de l'habitat, de la production et de la consommation, et à s'entendre, pour ce faire, avec les organisations ouvrières.

"3. En attendant la fin du capitalisme, il réclamera, jusqu'à complète satisfaction, la suppression des octrois et leur remplacement par un impôt qui, plus que tous autres, mettrait les travailleurs à l'abri des répercussions capitalistes.

"4. Il réclamera également avec énergie la suppression des adjudications et du marchandage; la remise des travaux municipaux aux chambres syndicales et groupes corporatifs; les prix de main-d'œuvre basés sur les tarifs des syndicats ouvriers et sur ceux de la série.

"5. Il poursuivra sans relâche l'organisation socialiste et scientifique du travail dans la commune, le département et l'Etat, en même temps qu'il réclamera immédiatement la réduction de la journée de travail à huit heures.

"6. Il réclamera de la commune la mise à la disposition des organisations ouvrières des locaux, outillage et matières premières nécessaires à la confection des travaux de la Ville.

"7. Il poursuivra, par tous les moyens, la suppression de l'Assistance publique actuelle et réclamera l'organisation municipale du service public de la solidarité sociale."

NOUVEAU MÉCANISME POUR LA DIRECTION DES BALLONS.—Le capitaine Renard, dont on sait les études persévérantes à l'Ecole aérostatique du camp de Chalais, France, a découvert, il y a quelques semaines, un nouveau mécanisme pour la direction des ballons. L'ancien aérostat construit par lui, il y a deux ans, ne pouvait lutter contre un vent supérieur à 5 mètres par seconde, c'est-à-dire contre une brise en somme assez faible.

Le nouveau système permet d'équilibrer la vitesse d'un vent supérieur à dix mètres par seconde; c'est un progrès considérable qui peut donner en temps de guerre les résultats les plus sérieux et permettre, à moins d'une tempête, les observations les plus complètes sur la marche de l'ennemi.

En raison même de l'importance de cette découverte le capitaine Renard a voulu s'entourer de toutes sortes de garanties.

Aussi fait-il construire en ce moment chaque pièce de ce mécanisme dans un atelier distinct, et chaque partie de l'aérostat dans une ville différente de France.

Lui seul en combinera les éléments, en assemblera les parties et en connaîtra le secret.

Une première expérience sera faite à la fin de septembre prochain.

LE CHAUFFAGE AU PÉTROLE.—Une expérience très intéressante de chauffage d'une chaudière marine avec de l'huile minérale a eu lieu à Conflans, France, sur le yacht *La Flamboyante*, appartenant à M. F. de Dosme.

Ce yacht est muni d'une chaudière tubulaire Belleville, de la force de 25 chevaux, qui était chauffée à l'huile de schiste remplaçant la houille, au moyen de l'appareil pulvérisateur du système Georges Dietrich.

M. le vice-amiral Cloué et M. le contre-amiral Miot avait bien voulu assister à cette expérience qui a été tout à fait concluante.

On croit que ce mode de chauffage est appelé à rendre de grands services à notre marine de guerre, surtout pour les petits torpilleurs et les canots à vapeur.

Le discours du Cardinal Gibbons.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*:

Les journaux catholiques d'Amérique publiaient dernièrement un magnifique discours du plus éminent prélat de l'Eglise du Nouveau-Monde. S. Em. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, de retour dans sa ville métropolitaine, a rendu compte aux fidèles de son diocèse du voyage qu'il venait de faire en Europe.

Voici en quels termes il a parlé de notre pays:

"....En quittant l'Italie, je me suis rendu en France, afin de visiter quelques-unes des maisons-mères qui ont des établissements dans notre diocèse. Ceci va peut-être vous causer quelque surprise, mais il existe dans cette ville de Baltimore quinze institutions dont le berceau est en France.

"Chère vieille France catholique! Elle est aujourd'hui ce qu'elle a été pendant des siècles dans le passé, la mère vigilante de fils et filles qui ont répandu partout la semence de la religion.

"Il n'y a peut-être pas un seul Etat en Amérique, qui n'ait été parcouru par les missionnaires français. Lorsque le vent de la persécution soufflait sur la France, il a poussé sur nos rivages des prêtres et des missionnaires qui ont laissé derrière eux l'empreinte de leur zèle et de leur sainteté.

"Il n'est que trop vrai, l'impiété triomphe en ce moment en France; mais, sous l'écume de la surface, il existe un courant transparent et sain de charité religion qui apporte la joie au cœur de la nation.

"Quant à moi, lorsque je considère les sommes souscrites chaque année en France pour construire des églises et des écoles; que je constate que, sur les sept millions de francs donnés annuellement pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, ce noble pays en verse plus des deux tiers pour sa part; lorsque je vois les offrandes magnifiques qu'il dépose aux pieds du Saint-Père; lorsque je réfléchis qu'il envoie ses fils et ses filles remplir des missions de charité dans toutes les parties du monde; lorsque je considère ses séminaires remplis d'une ardente jeunesse attendant avec impatience le jour où elle pourra prêcher l'Evangile; lorsque je pense au nombre considérable d'hommes et de femmes appartenant aux plus hautes classes de la société qui se consacrent au service des pauvres, je ne puis désespérer de la France. Tant d'héroïsme dans la charité et dans la religion doit plaider pour la France devant le trône de Dieu...."

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 18 août:

Deux habitants de Saint-Maurice (Vosges), qui avaient passé la journée du 15 août à Wesserling, en Alsace, ont eu la malencontreuse idée de crier: vive la France! et de chanter la *Marseillaise* dans l'auberge où ils étaient descendus. Les gendarmes allemands, qui étaient survenus, les invitèrent à se taire. Ils obéirent sur le moment, mais lorsqu'ils eurent attelé leur voiture, ils partirent au grand galop en criant encore: vive la France! à bas la Prusse! Les gendarmes les poursuivirent et les arrêtèrent à une courte distance de la frontière française. Ils ont été écroués à la prison de Saint-Amarin.

Nous lisons, dans le *Journal de Colmar*:

"Tous les journaux ont rapporté cette semaine la nouvelle de l'expulsion de M. le baron de Billing. Cette expulsion, paraît-il, n'a pas eu lieu. M. de Billing a été récemment à Colmar; mais s'il l'a quitté, c'est de son plein gré et sans qu'aucun arrêté d'expulsion ait été pris contre lui."

Espagne.

Les journaux de Paris, du 17 août, nous annoncent que M. Moret a assisté, à Cadix, à un banquet qui a été donné à bord de l'*Alexandra*. Une messe a été célébrée à laquelle assistaient les autorités, la garnison et une foule nombreuse. M. Moret et les autorités ont ensuite visité les vaisseaux étrangers.

L'ouverture de l'Exposition a eu lieu au milieu d'une grande animation. M. Moret présidait, entouré des ducs d'Edimbourg et de Gênes, et des membres du corps diplomatique. La France était représentée par les officiers du *Colbert*. La foule était énorme.

—Il est à remarquer—dit le *Journal des Débats*—que l'ambassadeur de France et le chargé d'affaires d'Italie ont été très acclamés à leur arrivée à Cadix.

Plusieurs toasts ont été prononcés au banquet officiel qui a eu lieu à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition maritime. Le duc de Gênes a porté un toast à la reine régente. Le ministre des affaires étrangères a bu à la santé du roi d'Italie et à celle des chefs des Etats représentés à l'Exposition. M. Cambon, ambassadeur de France, a proposé un toast à la ville de Cadix et à ses autorités. Le président de la Chambre des Députés a bu aux nations amies, à la France notamment.

Une brillante représentation, pour laquelle on a déployé un grand luxe, a eu lieu mardi soir au Théâtre.

La *Gazette* publie un décret royal qui crée deux séries de titres de la Dette perpétuelle intérieure et extérieure 4 0/0, de la valeur nominale de 100 et de 200 pesetas.

Le duc d'Edimbourg est parti pour Gibraltar avec l'escadre anglaise, aussitôt après l'inauguration de l'Exposition maritime de Cadix.

Suisse.

Le Conseil fédéral a autorisé le département des finances à émettre un emprunt de dix millions de francs pour couvrir les frais de la mise à exécution du monopole sur l'alcool.

Une dépêche de Bâle apporte les détails suivants sur l'accident arrivé à des excursionnistes de Mayenfeld (canton des Grisons), et dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier;

Cinq personnes avaient pris part à l'ascension du Falknis. C'étaient des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, tous Suisses, et, dans le nombre, il y avait une jeune fille, qui voulait cueillir des edelweiss. Le temps était très mauvais; mais l'ascension du Falknis, qui a une hauteur de 2,566 mètres, a eu lieu sans accident.

Pendant la descente, Mlle Elise Hepp perdit l'équilibre à un endroit glissant; elle lâcha la corde et tomba dans un précipice. M. Pancrace Boner et le jeune Rawalder y tombèrent également en voulant sauver la jeune fille.

M. Boner, en tombant, [illegible] aux deux jeunes gens qui étaient restés en arrière; "Allez chercher du secours; vous nous trouverez peut-être encore vivants!"

Le secours qu'on alla chercher à Mayenfeld arriva trop tard; on trouva les trois jeunes gens morts et horriblement mutilés.

Le jeune Rawalder et Mlle Elise Hepp habitaient à Caire; M. Boner à Mayenfeld.

REMÈDE CONTRE LES MALADIES DE LA VIGNE.—Un correspondant a adressé, à l'Académie des Sciences, de Paris, (séance du 18 août) une note sur un procédé destiné à combattre non seulement le phylloxera, mais encore toutes les maladies parasitaires de la vigne.

Il préconise l'acide [illegible] en solution à 2 pour 1,000 dans le jus de tabac. En badigeonnant ou en plongeant les sarments dans l'eau de ces solutions pendant un temps suffisant de trois à sept jours, on détruirait tous les germes morbides.

LA CONCURRENCE [illegible] EN FRANCE.—La concurrence étrangère est inépuisable en inventions et subterfuges.

Voici ce que raconte un journal de Hambourg:

Comme, en vertu des nouveaux droits douaniers établis en France sur les animaux vivants, l'exportation des moutons allemands a notablement diminué, une société vient de se fonder à Mannheim pour y abattre les moutons et les expédier comme viande [illegible] à Paris. Le premier envoi vient d'être fait dans des wagons spéciaux, munis d'appareils frigorifiques.

On doit ainsi expédier chaque semaine, en France, plusieurs centaines de moutons.

HUMEURS D'ENFANTS

Les maladies de la peau et du cuir chevelu guéries par le Cuticura.

Notre petit garçon aura quatre ans le 25 de ce mois. Au mois de mai 1885, il fut douloureusement affligé d'une maladie cutanée, et nous le fîmes traiter par un médecin pendant quatre semaines. L'enfant n'éprouva aucun bien, ou en éprouva fort peu du traitement, le médecin se trompant sur le caractère de la maladie, et tout espoir de guérison étant perdu. Fréquemment nous le lavions et le frottions avec du [illegible], de violents liniments, etc. [illegible] nous consultâmes jusqu'à six médecins [illegible] science resta impuissante devant le mal qui empirait de jour en jour. Vers le 20 du mois de juillet dernier nous lui donnâmes intérieurement du CUTICURA RESOLVENT et le lavâmes avec du SAVON CUTICURA. A la fin d'août son état s'était tant amélioré qu'il ne prit plus qu'une dose de RESOLVENT à peu près tous les deux jours pendant dix jours de plus, et depuis lors il n'a jamais souffert de son mal. En tout le malade n'a pas pris plus d'une demi-bouteille du CUTICURA RESOLVENT, un peu moins d'une boîte de CUTICURA et un morceau seulement de SAVON CUTICURA.

H. E. RYAN, Cayuga, Livingston Co., Ill.

Fait sous serment devant moi ce quatrième jour de janvier 1887. C. N. COE, J. P.

HUMEURS SCROFULEUSES

Le printemps dernier, j'étais très malade, souffrant d'une affection scrofuleuse. Les médecins ne pouvant pas me guérir, je fus conseillé d'essayer le CUTICURA RESOLVENT. J'en essayai et dès le lendemain un mieux dans mon état se faisait sentir, mieux s'accentuant de plus en plus jusqu'à ce que je fus complètement guéri. Je vous remercie du conseil que vous m'avez donné et tiens à ce que le public sache ma guérison.

EDW. HOFMANN, North Attleboro, Mass.

MALADIES CUTANÉES GUERIES.

M. Frank McClusky déclare que vos REMEDES CUTICURA ont guéri son fils d'une maladie de la peau après que plusieurs médecins eussent été incapables de lui faire aucun bien. Il a dépensé plus de cent dollars en soins de médecins; et les REMEDES CUTICURA l'ont guéri.

J. E. TIFFANY, Pleasant Mount, Pa.

CUTICURA, le grand remède pour la peau, et le SAVON CUTICURA, dont il est fait, pour usage externe, et le CUTICURA RESOLVENT, le nouveau dépuratif pour usage interne, sont des remèdes infaillibles pour toutes les maladies de la peau, depuis le bouton jusqu'au scrofule.

Vendus partout. Prix: CUTICURA 50 cents; SAVON CUTICURA 25 cents; RESOLVENT CUTICURA $1.00. Préparés par la POTTER DRUG AND CHEMICAL CO., Boston.

Demandez le traité intitulé: "How to cure Skin Diseases."

POUR BOUTONS, taches, humeurs d'enfants, faites usage du SAVON CUTICURA.

Un mot sur le Catarrhe.

C'est la membrane muqueuse, cette merveilleuse enveloppe [illegible] qui entoure les tissus délicats des voies respiratoires et des organes recevant la nourriture, que le catarrhe attaque. Une fois le mal déclaré, il fait des progrès rapides et rend la vie insupportable, affectant l'ouïe, la parole, l'odorat et le goût. Insidieusement il passe d'un simple rhume de cerveau à un mal grave, atteignant jusqu'aux os, privant de vitalité tout le corps et causant enfin la mort. Un remède énergique seul guérira le mal; des palliatifs qui prolongent les souffrances dont la terminaison fatale ne [illegible]. Le "SANFORD'S RADICAL CURE" par inhalation et pris intérieurement n'a jamais manqué de guérir; mais alors que les maladies avaient fait de grands ravages et étaient très avancées.

LE SANFORD'S RADICAL CURE se compose d'une bouteille de RADICAL CURE, d'une boîte de CATARRHAL SOLVENT et d'un IMPROVED INHALER bien enveloppés en un paquet, avec tous les renseignements voulus; prix $1.00.

POTTER DRUG & CHEMICAL CO., BOSTON.

OH! MON DOS! MON DOS!

SOULAGEMENT EN 1 MINUTE.

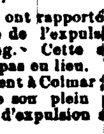

Les douleurs au dos, à la hanche, aux côtés, à la vessie, à l'utérus, les débilités, l'inflammation, les rhumatismes, la névralgie, la sciatique, les douleurs aiguës, nerveuses, les faiblesses se soulagent en une minute au moyen de l'emplâtre Cuticura Anti Pain Plaster, nouveau, élégant et infaillible; 25c.; 5 pour $1.00 chez tous les pharmaciens ou au Potter Drug and Chemical Co., de Boston.

1er juin—mer,sam,dim

La Salsepareille d'Ayer peut être considérée, par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

Le teint des Chinoises.—[illegible]

[illegible] l'amer Hostetter [illegible] remède qui guérit les affections du foie. La [illegible], les nausées, les maux de tête, l'haleine viciée se combattent avec cet excellent breuvage, supérieur à ces violents purgatifs qui fatiguent et aux préparations mercurielles qui attaquent le sang. Non seulement le foie, mais aussi l'estomac et les intestins trouvent en cet amer un remède parfait qui régularise leur fonctionnement. L'usage de "Hostetter Stomach Bitters" est très répandu parmi les classes les plus éclairées de la population, non pas parce qu'on en a vanté les mérites, mais parce que sa valeur s'est affirmée en toutes circonstances où on l'a mis à l'épreuve.

Marasme et épuisement de forces chez les enfants.—L'émulsion de Scott d'huile de foie de morue pure avec hypophosphites est sans égale. La rapidité avec laquelle les enfants engraissent, se fortifient est merveilleuse. Lisez les lignes qui suivent: "J'ai prescrit l'Emulsion de Scott à des personnes atteintes de marasme depuis longtemps, et déclare en avoir obtenu les résultats les plus satisfaisants." J. M. MAIN, D. M., New York.

Décédé, mardi, le 30 août, à midi, Dame MALVINA PELLERIN, née Kerr, à l'âge de 54 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, de sa dernière résidence, No 71 rue St-Louis.

De la part de ses enfants.

PICKWICK CLUB BUILDING, No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 6 nov86—1anPP

A VENDRE, pour cause de départ, le contenu de la Confiserie de N. Kuntz, encoignure Canal et Carondelet, est offert en vente en bloc jusqu'au 10 septembre, et après cette date il se vendra en détail. S'adresser sur les lieux. 28 août—1 sem

INSTITUTIONS.

Institut Picard. Pensionnat et externat pour jeunes filles.

L'ouverture des classes aura lieu le 1er septembre. Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut, 372 avenue de l'Esplanade. 28 août—2m

Collège Commercial St. Stanislaus, BAIE ST. LOUIS, MISS., sera ouvert de nouveau le 15 septembre. Ce site est très sain. De vastes terrains, pour que les élèves puissent se livrer à toutes sortes d'exercices. Le cours des études a pour but de donner une complète éducation commerciale. S'adresser au Collège pour prospectus. 14 août—1m

Académie St-Joseph. La réouverture des classes à l'Académie St-Joseph, coin des rues St-Philippe et Galvez, aura lieu lundi, 5 septembre. Les élèves sont priées de ne pas prolonger leurs vacances. 24 août—

Collège St-Isidore. 3me District, Nouvelle-Orléans. COURS classique et commercial, le français et l'allemand inclus. Année scolaire commençant le 1er septembre. Enseignement, pension, $20 par mois. Pour catalogue, s'adresser au REV. J. M. SCHERER, C. S. C. 11juil—2m

COLLEGE JEFFERSON, (SAINTE-MARIE) Paroisse St-Jacques, Louisiane, Sous la direction personnelle des Pères Maristes, est situé dans une des sections les plus saines de l'Etat. Il se trouve sur les rives du Mississippi, à 50 milles plus haut que la Nouvelle-Orléans, et a des communications toutes les heures avec celle-ci par bateaux à vapeur et par les chemins de fer Mississippi Valley et Texas Pacific. Conditions modérées. La prochaine session commence le 4 octobre. Pour plus amples détails s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, à Alger, Lne. 23 août—au 30 sept.

St Aloysius Commercial Institute, Esplanade, Chartres et Quartier. Cette excellente Institution, dirigée par les Frères du Sacré Cœur, rouvrira ses classes le premier lundi de septembre prochain. L'enseignement, bien que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer pour l'éducation morale et religieuse. Le Français et l'Espagnol y sont judicieusement enseignés sans prix extra. Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. Frère JUSTIN, Directeur. 29 août—1m

INSTITUTION E. G. DUREL, Pensionnat et Externat pour Garçons, 101...RUE ST. LOUIS...101. Réouverture des classes le 1er septembre 1887. Anglais, français, mathématiques, tenue des livres. 25 août—1m mar jeu dim

Collège d'Orléans, 240 Rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines. W. H. ROBERT, Directeur. Ouverture le 1er septembre 1887. Prix pour externes de $2 à $4 par mois. Prix pour internes (à un nombre limité) pension, enseignement, $16 par mois. 25 août—1 m—jeu,dim.

Charte de la "Crescent City Brewing Company."

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUE L'ON SACHE que, ce dix-neuvième jour de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept.

Pardevant moi, Marcel T. Ducros, notaire en cette ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté,

Ont comparu personnellement les parties qui signent la présente charte, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles ont convenu et conviennent par les présentes, en s'engageant elles-mêmes et ceux qu'elles représentent, de former et de constituer une corporation pour le but et les fins ci-après indiqués, en vertu des stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue comme la CRESCENT CITY BREWING COMPANY et son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Le président de son Conseil de Direction, et, en son absence, le secrétaire, recevra les assignations légales qui seront adressées à la Compagnie. Celle-ci existera avec droit de succession sous son nom ci-dessus pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans (99) à partir de la date ci-jointe; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en son nom, employer un sceau de corporation avec telle devise qu'il lui plaira d'adopter et qu'il lui sera loisible de changer ou de modifier à son gré; établir et décréter pour l'administration des affaires de la Compagnie les règlements qu'elle jugera nécessaires et qu'elle modifiera à son gré; détenir, recevoir, acquérir, transférer, aussi bien qu'hypothéquer, sous son nom, des biens meubles et immeubles; construire tous les bâtiments et usines qu'elle jugera nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose.

ARTICLE II.

Le but et les fins pour lesquels cette corporation a été établie sont l'achat de biens fonciers avec ou sans constructions dans cette paroisse, ainsi que la construction sur ces terrains d'une brasserie pour la fabrication de la bière (lager) et autres liqueurs à base de houblon, et la vente de tous les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de $250,000, divisée en 2,500 actions de la valeur de $100 chacune, lesquelles seront payées comme suit: 25 pour cent comptant au moment de la publication de cette charte; ensuite 15 pour cent par mois jusqu'à complet acquittement. Au moment du paiement des 25 pour cent au comptant, chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant souscrit par lui, c'est-à-dire cinq billets tirés par lui à l'ordre de ladite "Crescent City Brewing Company", chacun pour une somme égale à un cinquième du reste dû sur sa souscription, et payables comme ci-dessus. Si un actionnaire refuse ou néglige de payer un billet quelconque représentant une quotité du fonds capital souscrit par lui, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, le capital souscrit par ledit actionnaire délinquant, ainsi que tous les paiements qu'il aura déjà faits, seront considérés comme abandonnés par ledit souscripteur et pourront être déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une de ses séances régulières. Dès que $50,000 du fonds capital de cette corporation auront été souscrits et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la compagnie commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats et des erreurs de cette corporation pour plus que la somme due sur ses actions. Une simple informalité dans l'organisation n'annulera pas l'acte d'incorporation et n'exposera l'actionnaire à aucune autre obligation que celle de payer le reliquat dû sur ses actions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront gérées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont une majorité constituera un quorum autorisé à agir. Chacun de ses actionnaires devra avoir en son nom au moins vingt actions du fonds capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de janvier 1889, et tous les ans ensuite, l'élection des Directeurs de la corporation aura lieu par ballotage au bureau de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. De cette élection il sera donné avis au moins dix jours précédemment dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Tout actionnaire aura le droit de prendre part aux élections, personnellement ou par procuration; chacune des actions lui donnera un vote; mais il lui sera interdit de voter avec les actions qui lui auront été transférées dix jours avant l'élection. Il faudra une majorité des voix données pour qu'il y ait élection, de même qu'il faudra qu'une majorité des actions soit représentée pour que l'élection soit valide.

Chaque Conseil de direction ainsi constitué entrera dans l'exercice de ses fonctions le premier lundi du mois de février suivant; et, à sa première réunion, choisira dans son sein un président et un vice président. Le Conseil fixera le traitement et indiquera les devoirs de chacun de ses officiers et de ses employés; et un président sera habile à choisir des employés de la compagnie, sujet à l'approbation du Conseil de direction.

Le vice président sera revêtu des pouvoirs du président en l'absence de celui-ci, aussi dans le cas où pour quelque cause que cela soit, le président se trouverait dans l'impossibilité de travailler. Si le président mourait ou démissionnait, le vice-président le remplacerait jusqu'à l'élection d'un autre président, laquelle élection se ferait par le Conseil de Direction à sa prochaine réunion régulière.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation, à toute assemblée générale convoquée dans ce but, après un avis publié à cet effet pendant 30 jours dans deux journaux de la Nouvelle-Orléans auront le pouvoir d'autoriser et d'exiger, conformément à la loi, tous amendements, changements, additions ou modifications à cet acte.

Ils pourront aussi demander la liquidation des affaires de la corporation à sa condition, que ceux qui appuieront l'une quelconque de ces mesures possèdent les trois-quarts des actions. Amendement, changement, addition ou modification sera adopté et inscrit ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci après nommées constitueront le premier Conseil de Direction et leur mandat ne prendra fin que le premier lundi du mois de février 1889 ou qu'à la désignation de leurs successeurs. Elles seront donc revêtues de tous les droits, pouvoir inhérents à leur charge, et il leur incombera d'agir dans tous les cas non prévus ici et où le besoin se fera sentir dans l'intérêt de la Corporation, à savoir: 1, William Zetman; 2, Steve McNamara; 3, Albert Mackie; 4, Joseph A. Walker et 5, Edward Y. Ames. Pour que l'organisation puisse s'effectuer, E. Y. Ames sera président et Albert Mackie vice président. Ces deux messieurs à la première réunion du conseil, choisiront, avec l'assentiment du conseil, un secrétaire, un trésorier et tels autres employés qu'ils jugeront convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31me jour de décembre de chaque année, et un rapport des affaires de la corporation sera fait et une copie dudit rapport exhibée à chaque actionnaire qui demandera à le voir, à chaque assemblée annuelle pour l'élection de directeurs, démontrant en détail la propriété et l'actif de cette corporation et la valeur de ceux-là, ainsi que son passif et toute autre information nécessaire pour présenter un rapport précis des affaires et de la situation de ladite corporation, lequel rapport sera attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute soit par limitation de la Charte ou pour tout autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui sont ou non actionnaires, et qui seront élus par ballotage à une assemblée des actionnaires convoquée expressément dans ce but, après qu'avis en aura été donné tous les jours pendant trente jours dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les dits Commissaires une fois nommés, auront à fournir un cautionnement suffisant, avec une bonne sécurité, et ils resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation des affaires de la Compagnie: une pluralité de tous les votes donnés à chaque élection sera suffisante pour élire, et au cas de démission ou de mort d'un ou plusieurs des dits commissaires, la vacance ou les vacances survenues seront remplies de la même façon qu'on a procédé pour élire les dits commissaires ainsi qu'il est mentionné plus haut, excepté si cinq jours d'avis est donné dans les journaux au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Aucune vente du stock de cette corporation ne sera reconnue tant que le dit stock n'aura pas été transféré sur les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne pourra pas transférer moins d'une action. Si un actionnaire quelconque de la compagnie désire vendre son stock, il en donnera avis à la compagnie, et celle-ci aura le premier privilège d'acheter le dit stock (à sa valeur cotée sur le marché) afin de replacer ce stock parmi les grocers et marchands de liqueurs.

ARTICLE X.

Les noms des actionnaires, ainsi que le nombre respectif d'actions qu'ils possèdent, sont par le présent déclarés faits et inscrits en regard des noms respectifs de chaque actionnaire.

Fait et passé dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de MM. Edward de Armas et Emile James Barnett, témoins ayant l'âge légal, résidant dans cette paroisse, qui ont mis leurs noms à la liste des signataires suivants ainsi que moi, notaire.

[Original, signé]

E. Y. AMES,
J. A. WALKER,
STEVE McNAMARA,
ALBERT MACKIE,
WILLIAM ZETEMAN,
A. B. CONTA,
EDWD DE ARMAS,
E. J. BARNETT,
M. T. DUCROS, Notaire public.

Copie correcte:

M. T. DUCROS, notaire public. No. 138 rue Gravier.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation du Crescent City Brewing Co., mentionné ci-dessus a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre— folio—

Nouvelle-Orléans, 20 juillet, 1887.

Signé, GEO. GUINAULT, Député annotateur.

23 août—1f

A louer

LA maison No 97 rue du Quartier, près Bourbon, avec balcon et gaz. Elle vient d'être complètement restaurée. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade. 27 août—PP

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
109.........Rue Conti.........109

ACHETEZ

Vos Vêtements et vos Articles de Toilette ainsi que vos Chapeaux

—CHEZ—

C. LAZARD & Cie.

MAGASIN ANCIEN ET SUR D'UN PRIX,

Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, coin North Peters.

24 oct—86 1 an—dim mar jeu sam.

QUARTIER GÉNÉRAL D'IMMIGRATION

—AU BUREAU DE—

La Red River Land Company of Louisiana,

102, RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS,

Notre bureau est prêt à recevoir ceux qui sont à la recherche d'une demeure en Louisiane. Nous avons maintenant de grandes terres qui sont subdivisées en petites fermes convenables pour les immigrants. Des livres en anglais, allemand et français, donnant une description des ressources de cet Etat, seront fournis, et le transport à bon marché sera donné aux colons soit par chemin de fer ou bateau.

Les propriétaires de plantations ou de terres boisées trouveront leur avantage à faire partie de la "Red River Land Company."

Cette Compagnie dont le capital est fixé d'après sa charte à Un Million Cinq Cent Mille Dollars, est sous la gérance du Conseil de Direction suivant: W. J. Behan, de Zuberbier et Behan, de la Nlle Orléans; John I. Adams, de John I. Adams & Co. de la Nlle-Orléans; J. Hassinger, de la "German Gazette", Nlle-Orléans; E. K. Converse, Marchand Commissionnaire Nlle-Orléans; S. P. Walmsley, de R. M. Walmsley & Co., Nlle-Orléans; A. Myer, de V. & A. Myer, Facteurs de Coton, Nlle-Orléans; Geo. Nicholson & Co., propriétaires du "N. O. Picayune"; Page M. Baker, gérant du "Times-Democrat", Nlle-Orléans; H. H. Baker, du T.-D. et du "South Illustrated", Nlle-Orléans; John Woltz, agent de propriétés foncières et d'immigration, Natchitoches; A. E. Lemée, percepteur de terres publiques des Etats-Unis, Natchitoches; H. B. Walmsley, marchand de Natchitoches; W. H. Jack, avocat de Natchitoches; L. Caspari, président du chemin de fer de Natchitoches.

3 juin ☞

AVIS—Aux Marchands et aux Consommateurs.—New Orleans Packing & Canning Co., No. 10 rue de la Commune, coin Front.—A partir du mercredi, 8 juin prochain, nous serons en mesure de fournir au commerce des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, du bœuf salé (corn beef), en barils et en demi barils. Des viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités, à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité en s'adressant au consignez au dépôt de la compagnie à l'endroit mentionné ci-dessus.

R. F. WOODWARD, Gérant.

5 juin ☞

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

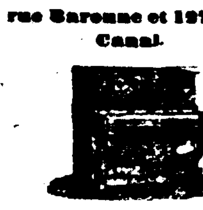

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ces célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a acquis des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, [illegible] à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans ce moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, GABLER, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle [illegible] plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs une sera avantageux.

Louis Grunewald, 127 rue Canal

Et 18 rue Baronne, N.O.

1er oct86—1an

Dix-septième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:

Sur risques de feu	$229,184 35	
Sur risques de marine	10,142 18	
Sur risques de rivière	5,696 66	
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$160,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 84	
Commissions et réductions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 29
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,494 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	2,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 82
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.

CHAS G. ANDRY, Notaire

TO-KALON.

AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17fév—1anPP.

Liquidation positive et sans réserve.

Pour cause de changement d'affaires, j'offre aux marchands de la ville et de la campagne tout mon stock de marchandises consistant en stoves, grates de cheminées, batteries de cuisine, fer battu, cuivres, etc., etc., à des prix excessivement bas.

C. L. CHAPOTEL, No 51 rue Bourbon, coin Bienville.

22 août—1mPP

Nouvelle récolte de graines de navets et autres.

J'ai maintenant en magasin la nouvelle récolte de graines de navets, comprenant toutes celles qu'on cultive généralement ici. Aussi des graines de choux et autres bonnes à planter maintenant et plus tard. J'appelle l'attention sur mon stock supérieur de graines de choux qui ne peut être surpassé en qualité; récoltées spécialement pour moi et dont font usage presque tous les jardiniers qui plantent des choux pour ce marché. Les graines sont mises en paquets pour les marchands, ainsi des graines en gros à prix réduits. Toute demande ou information recevra une prompte réponse.

Mon manuel du jardinage pour les Etats du Sud envoyé gratis par la poste sur demande.

Mon stock de graines est le plus grand et le mieux choisi dans le Sud. Les ordres sont ponctuellement exécutés.

RICHARD FROTSCHER. 15 et 17 rue Dumaine, Nlle Orléans.

2 août—1m—dim p.s.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1887.

Liste de publication.

Bastana Edouard	Houillon Emile
Bailly Jean Baptiste (2)	Henry P
Bellocq Hypolite	Henry Flavien
Bonfils famille	Jonston Chas Bernard
Bougner Jean Vve de	Langlois Barthélemy
Bosser Sébastien	Laporte Guillaume
Camors Jean et Antoine	Lescots Louis
Carrière Ant. & Sons	Loubère
Chantelaure Auguste	Mauhat Marcel C Pierre
Charpentier Honoré (2)	Marmy Paul Nicolas
Clément	Maille Simon
Clément Mme	Mittauer Antoine
Daubons Jean Baptiste	Miron Jean
Duclos François	Musson Mme Estelle
Dumas Ernest	Oscilié Mme née Castel
Duret Louis	Perés de Carcassonne
Fridrichs de St-Gall	Renshaw James A
Fontan Henri	Rebonne Françoise Emile
Gautier Paul	Seixas James M
Genoon Louis et Philippe	Wisdom William A

LETTRES.

Bertram Casenave	Philip Barcongnadie
Le Bricquir Pierre	Mme Delamalmaison
Paul Boissier	Louis Jadeau

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886. Le Gérant, P. DEPIERRE

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie		$[illegible] 12
" " de rivières		2,399 55
" " maritimes		3,437 90
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,506 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réduction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escomptes et intérêts	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 38	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 31	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 22
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29
Billets à ordre	5,336 56
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39,465 30
Meubles de bureau	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER	LEON BERTOLI
H. H. BIERHORST	PHIL. BECK
PETER BLAISE	P. EGAN
H. ELLERMAN	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE	CHAS HEMARD
A. H. ISAACSON	I. N. MARKS
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS
T. PRUDHOMME	A. H. SIEWERD
OTTO THOMAN	JNO. EVERETT

23 janv—Mar Jeu—1 mois

DATE DE FONDATION 1805 COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON	EDWD. J. BOBET
PIERRE POUTZ	E. GALLY
D. FATJO	A. SCHREIBER
CHAS. E. SCHMIDT	THEO. BRIERRE
JULES TUYES	W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT	JR.

J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.

279.........RUE DECATUR.........279

21 avril—1 an Près le Marché Français.

AMUSEMENTS.

Milneburg New Opera House.

HARRY WEBBER .... Directeur
PROF. SCHINDLER .... Chef d'Orchestre

Semaine commençant le mardi, 30 août

Sera donnée la célèbre extravagance musicale "The Whippoorwills",

par M Harry Webber et une excellente troupe.

Acte 1—Bureau du Whippoorwill Bladder—Péripéties de l'Editeur.

Acte 2—Magasin de campagne—Complet déguisement.

Acte 3—Scène du Whippoorwill Opera House—La répétition.

Grand choix de nouvelle musique—Chansons entraînantes—Dialogues brillants et situations amusantes.

Représentation gratuite. 22 juil—au 2 sept

Le "Can Get Away Club" Donnera leur deuxième Excursion Annuelle à CHICAGO VIA LE Mississippi Valley Route, Le 2 Septembre 1887.

PRIX du PASSAGE $12—ALLER et RETOUR

On partira de la Nlle-Orléans à 4:45 p. m. Les billets seront valables pendant 15 jours sur n'importe quel train régulier pour le retour.

Tous les commandements désirables dans les chars-dortoirs pour les voyageurs.

Les passagers allant par cette ligne passent par Memphis et St. Louis.

Pour les lits, les heures de départs, mappes, etc., s'adresser à E. W. HOW, G. P. Agent, Memphis, Tenn.

R. F. Reynolds, Agent Com'l.

T. E. CHANNER, Pass. Agent, 61 rue St Charles, Nlle-Orléans. 27sept—

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART, DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 196 de la rue Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal. Entrée St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.

Pose de toiles artificielles.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling	Chas M. Whitney
Geo. W. Sentell	J. H. Oglesby
U. Marinoni	W. R. Lyman
J. J. Reiss	Charles H. Dabney
Lucien Delery	E. C. Coulon
R. F. W. Buchanan	Charles Newman
Joseph Kahn	M. Gillis
James T. Hedd	Chas. A. Rice
	D. R. Calder

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas. 10juil 86—1an

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras Turcoma.

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux 4 sept—1an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grande joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss, 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 AOUT—CLASSE No 305

Tirage de 4 heures P. M.

46 30 13 25 18 39 26 31 32 36 26 69 7

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et ont lieu dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 30 août 1887—4 heures P. M.

[illegible]

Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au [illegible].